

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **TRADE-D-1\_DEL Washington** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Tomas Baert**  [**Tomas.baert@eeas.europa.eu**](mailto:Tomas.baert@eeas.europa.eu)  **+1 (202) 862 9525**  **1**  **2ème trimestre 2021 [[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **□ Bruxelles □ Luxembourg** ⌧ **Autre: Washington DC** |
|  | **□  Avec indemnités** ⌧  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

Sous l'autorité du Chef de Délégation et sous la direction du Chef de la Section en charge du Commerce et de l'Agriculture, l'expert national détaché (END) appuiera les travaux de la Délégation de l'Union européenne auprès des États-Unis dans le domaine du commerce transatlantique.

Fonctions et missions:

**Analyse et suivi des politiques publiques:**

Assurer le suivi et rendre compte des développements législatifs, réglementaires, politiques et des autres évolutions des politiques publiques aux États-Unis qui pourraient affecter les intérêts commerciaux de l'UE, notamment:

* Réglementations dans les secteurs industriels tels que la chimie, l'industrie pharmaceutique, les dispositifs médicaux et les cosmétiques;
* Obstacles à l'accès au marché et obstacles techniques au commerce, y compris pratiques commerciales restrictives au niveau local (États);
* Établissement de normes & évaluation de la conformité et coopération avec les organismes européens de normalisation;
* Questions économiques plus générales liées à la politique commerciale; et
* Évolution des relations bilatérales entre les États-Unis et certains pays tiers.

**Coordination des politiques publiques:**

Coordonner le travail politique dans les domaines suivants:

* Dialogues économiques et commerciaux bilatéraux UE-États-Unis;
* Diplomatie économique et priorités d'accès aux marchés;
* Contacts avec la société civile américaine et les groupes d'intérêts publics; et
* Données commerciales: recenser et mettre à jour les statistiques commerciales sur le commerce et les investissements UE-États-Unis, les statistiques commerciales américaines, ainsi qu'occasionnellement, effectuer des analyses descriptives de ces données.

**Prise de parole en public et sensibilisation/information du public:**

* Expliquer et promouvoir les priorités politiques de l'UE aux États-Unis, à travers des échanges réguliers avec l'Administration américaine, les personnels du Congrès, les ambassades des États membres de l'UE et avec l'ensemble des parties prenantes à la politique économique et commerciale américaine. Cela inclut les associations professionnelles, les groupes de réflexion et autres think tanks, les chercheurs et universités, et toutes autres parties prenantes non commerciales et groupes d'intérêt pertinents.
* Planifier les visites des responsables de la Commission européenne en mission à Washington et exceptionnellement dans d'autres régions des États-Unis, notamment en organisant des réunions, en accompagnant les responsables aux réunions et en préparant des briefings et rapports d'information si nécessaire.
* Contribuer aux briefings du Chef de délégation en vue des réunions et discours à Washington et ailleurs aux États-Unis.
* Aider certains collègues de la section en tant que renfort en cas d'absence, et autres tâches à la discrétion du Chef de section.

L'END travaillera sous la supervision d'un administrateur. Sans préjudice du respect du principe de coopération loyale qui unit les administrations nationales/ régionales et européenne, l'END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des implications avec des dossiers qu'il/elle aurait eu à traiter au sein de son administration nationale/régionale dans les deux années précédant son entrée à la Commission, ni sur des cas directement adjacents. En aucun cas, il/elle ne représentera la Commission dans le but de prendre des engagements, financiers ou autres, ou de négocier pour le compte de celle-ci.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : droit, sciences politiques, économie ou commerce.

Expérience professionnelle

• Expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de l'analyse et de la coordination des politiques publiques et rédaction de rapports, dont au moins 3 ans dans le domaine de la politique commerciale;

• Connaissance des institutions de l'UE, du processus décisionnel de l'UE et de l'action extérieure de l'UE;

• Connaissance des politiques extérieures de l'UE à l'égard des États-Unis et du marché nord-américain;

• Une expérience professionnelle dans un pays étranger au pays d'origine est un plus.

Compétences relationnelles

Excellente capacité de compréhension et capacité à se faire comprendre, à communiquer efficacement en réunion; capacité à absorber et structurer de grandes quantités d'informations détaillées et de rapporter par écrit et de façon lucide des faits / événements, et ce dans des délais courts et dans un cadre diplomatique international et multilingue.

Compétences intellectuelles

• Compréhension rapide des problèmes et capacité à identifier les problématiques sous-jacentes et les solutions.

• Expérience avérée de l'analyse des implications économiques et politiques de l'évolution des politiques publiques, ainsi que d'excellentes compétences rédactionnelle;

• Capacité d'analyse et de structuration des informations, y compris portant sur des statistiques commerciales;

Qualités personnelles

Nous recherchons une personne dynamique dotée de l'esprit d'équipe et d'un sens de l'initiative, également capable de travailler de manière autonome et en étroite collaboration avec des collègues d'horizons divers.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

La maîtrise de l'anglais (écrit, lu et parlé) est requise. Une connaissance de base du français est utile.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)